

a) **Elèves susceptibles d'être boursiers**

PLAFONDS DE RESSOURCES

(à comparer avec le revenu fiscal de référence 2006 de la famille)

applicables pour l'évaluation du critère « boursier » en vue d'une dérogation d'affectation en collège à la rentrée 2008

Nombre d'enfants à charge (1)	Plafond annuel (en euros) (2)
1 enfant	12 869
2 enfants	15 839
3 enfants	18 809
4 enfants	21 779
5 enfants	24 749
Par enfant supplémentaire	2 970

(1) total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006.

(2) le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006.

NB : les montants, ci-dessus, ont été majorés pour tenir compte de l'incidence de la réforme de l'impôt sur le revenu applicable à compter de l'imposition des revenus 2006 (intégration de l'abattement de 20 % dans le barème de l'impôt sur le revenu).

b) **Langues vivantes rares**

anglais chinois	collège Olympique Grenoble	☎ : 04 76 33 24 50
	collège Vercors Grenoble	☎ : 04 76 44 58 55
anglais russe	collège Eaux-Clares Grenoble	☎ : 04 76 49 63 60

c) **Sections sportives à vocation sportive** (prendre obligatoirement contact avec les établissements)

collège Bourg-d'Oisans	Ski alpin	☎ : 04 76 79 30 15
collège Bourgoin-Jallieu Champ Fleuri	Handball	☎ : 04 76 93 43 55
collège Echirolles Louis Lumière	Natation	☎ : 04 76 09 03 43
collège Seyssins	Tennis	☎ : 04 76 21 17 32
collège Edouard Vaillant St Martin d'Hères	Judo	☎ : 04 76 54 71 95
collège Vienne l'Isle	Natation	☎ : 04 76 31 51 67
collège Villard-de-Lans	Ski	☎ : 04 76 95 14 41